Les Trames Noires sur l'agglomération de Bourges Plus

Zone d'actions prioritaires (basée sur la Trame Bleue)

Le tracé s'appuie essentiellement sur les rivières. Le tracé noir représente une zone de 50m de part et d'autre des rivières, il prend en compte les rives et la végétation attenante. C'est là que la Trame devrait s'appliquer de manière continue, avec le moins de pollution lumineuse possible pour être efficace.

Zone de propositions (basée sur la Trame Bleue)

Le périmètre en grisé, plus large, s'étend sur 600m de part et d'autre du mitant de la rivière, il permet d'englober un pourcentage optimum des 212 colonies de reproduction de chauves-souris recensées sur le territoire de l'agglomération (61%). Les propositions de mesures conservatoires y seront localisées sur quelques bâtiments occupés par des colonies à enjeu avec par exemple, une rationalisation des éclairages de façade où sont localisées les sorties du gîte. Des secteurs précis de la partie grisée pourraient être proposés comme réservoirs d'obscurité (par exemple les parcs urbains et certaines friches).

Autres corridors (basés sur les Trames Vertes et Bleues)

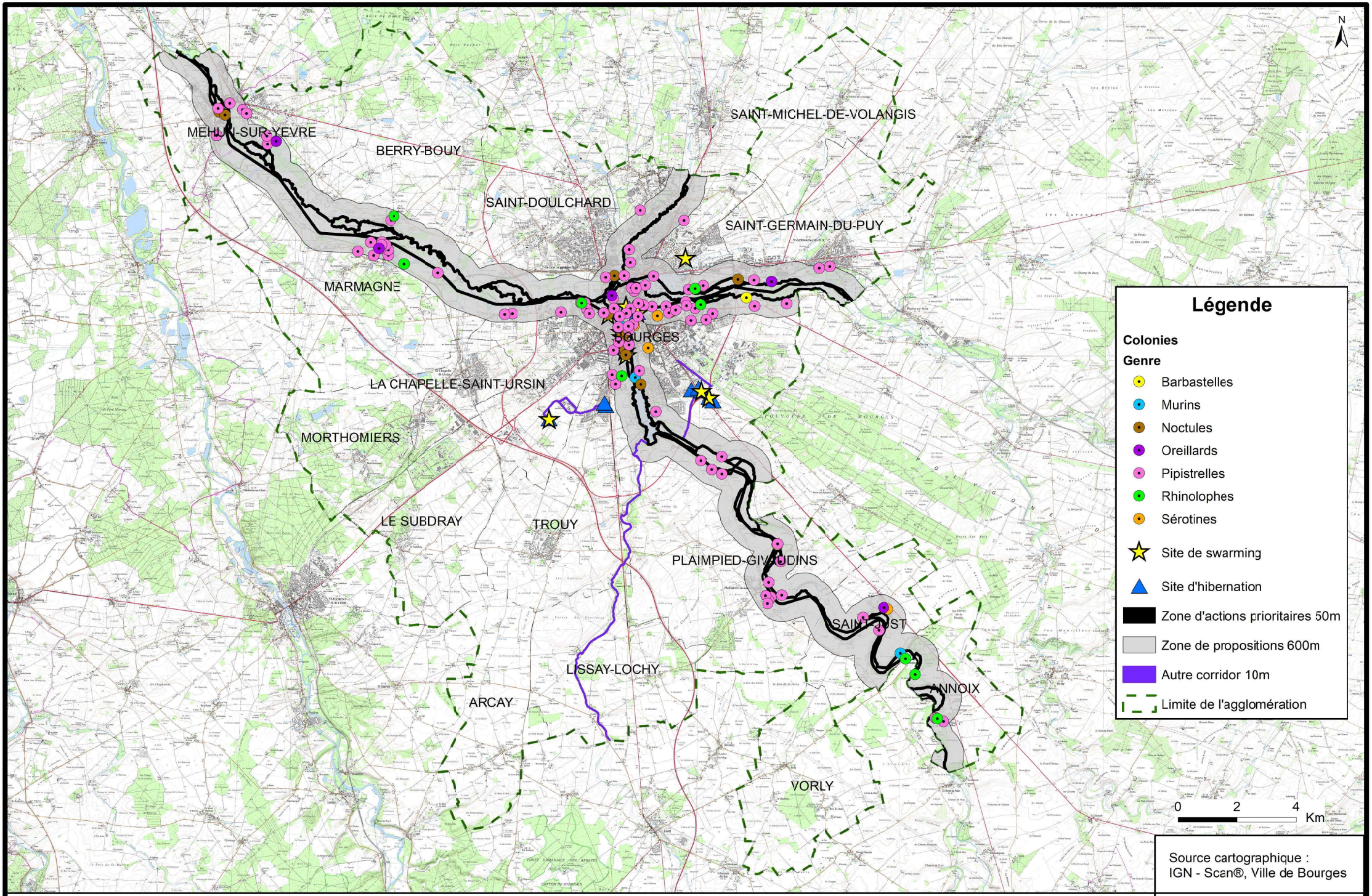
Certaines rivières, comme la Rampenne, fortement dégradées et en a-sec régulier ont été intégrées au projet car elles ont montré au cours d'études antérieures leur pouvoir attractif malgré l'absence de végétation sur une partie de leur cours. Leur linéaire pourrait être réhabilité par des plantations en rive et leur classement en Trames Noires sur 10m de part et d'autre de l'axe ne fera qu'en renforcer leur importance comme corridor écologique. Nous nous posons actuellement le même type de réflexion pour classer le Langis ou Le Moulon en Trames Noires mais nous manquons de recul actuellement quant aux analyses.

Dans quelques cas la Trame Noire s'appuie sur un corridor écologique déjà recensé, comme l'alignement de platanes de la Trouée verte sur Bourges, ou sur un linéaire qui pourrait être conforté (par exemple végétalisation du corridor entre les carrières du Grand Moutet et celles des Talleries). Elles permettront aussi de maintenir dans l'avenir des continuités écologiques fonctionnelles pour les 8000 chauves-souris utilisant les sites d'hibernation du complexe Natura 2000 situé au sud-est et au sud de Bourges. Pour être efficaces, ces linéaires déjà pourvus partiellement en haies, devraient eux aussi inclure une zone de 10m de part et d'autre de l'axe, conservant les conditions d'obscurité actuelles ou les favorisant.

L'actuelle cartographie n'est qu'une première approche du projet Trames Noires et demanderait des échanges entre services, usagers et collectivités pour que chacun puisse se l'approprier et en comprendre tous les enjeux.

Amélie Chrétien
Laurent Arthur

muséum D'HISTOIRE NATURELLE BOURGES



Trames Noires sur la communauté d'agglomération Bourges Plus

Zonage cartographique des secteurs à enjeux forts pour les chiroptères

Réalisation :
Muséum d'Histoire naturelle
Ville de Bourges, Janvier 2021

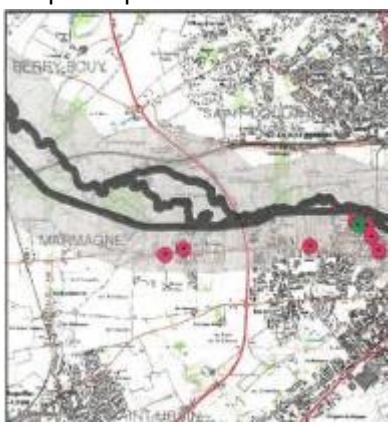
Comment préserver la biodiversité animale locale en favorisant

le développement d'une trame noire ?

De nombreuses études mettent en évidence les impacts négatifs de la lumière nocturne artificielle sur un grand nombre d'espèces animales. L'éclairage nocturne est une source de dégradation et de fragmentation des territoires car il crée des barrières infranchissables pour nombre d'espèces en les empêchant de rejoindre leurs zones d'alimentation, d'habitat ou encore de reproduction.

L'instauration des « trames noires » représente un outil innovant pour limiter ces impacts. Il s'agit de représenter géographiquement les corridors assurant les connectivités entre les différents réservoirs de biodiversité, dans lesquels l'éclairage public doit être minimisé voire absent, afin de limiter son impact sur la vie de nombreuses espèces animales.

Le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges a publié en 2018 une étude pour définir les trames noires du Pays de Bourges et de Vierzon[1]. Il s'avère que les cours d'eau représentent les principaux couloirs de déplacements pour les animaux nocturnes. **Une zone tampon, de 600 mètres de large autour de chaque cours d'eau** a été identifiée. C'est l'ensemble de ces zones tampons qui constitue la trame noire du territoire et qui sont à préserver au maximum de la lumière nocturne. (schéma illustratif à créer à partir du principe ci-contre)



Ainsi, il est important que chaque projet d'aménagement situé dans ce périmètre respecte les préconisations suivantes pour assurer les fonctionnalités du réseau de la trame noire du territoire de Bourges Plus :

- limiter au maximum l'installation de toute nouvelle zone d'éclairage public. Il n'est par exemple pas nécessaire d'éclairer un chemin de promenade, les ouvrages d'arts, les ripisylves ou encore les alignements d'arbres tels ceux des berges du Canal de Berry.

- si de l'éclairage devait être installé, il faudrait s'assurer qu'il soit concentré sur la chaussée et les trottoirs et ne déborde pas au niveau des espaces végétalisés et naturels. Tout nouvel éclairage pourrait en effet créer de nouvelles ruptures pour les espèces animales ayant besoin de rallier le cours d'eau pour assurer tout ou partie de leur cycle de vie. Les nouvelles technologies de matériel permettent de trouver des solutions (détecteur de présence, abaisseur de tension, horloges …) pour réduire l'impact lumineux de l'éclairage si ce dernier est vraiment nécessaire au projet.

- densifier la présence de la trame végétale en direction du cours d'eau (toutes strates confondues : herbacée, arbustive et arborée). Cela créera de nouvelles zones refuges intermédiaires, favorables au déplacement des espèces animales vers le cours d'eau.

- identifier les zones d'habitat déjà colonisées par la faune dans le périmètre d'aménagement (clocher d'église, caves, arbres creux …) pour s'assurer que le futur projet ne crée pas de nouvelles ruptures

[1] Définition de Trames Noires sur les territoires des Pays de Bourges et de Vierzon, Cher – Amélie CHRETIEN et Laurent ARTHUR, décembre 2018.

entre ces zones et le cours d’eau et ne vienne impacter négativement la faune ayant déjà colonisé l’espace.